

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU 3.1

COMMUNAUTÉ
URBAINE
DE BORDEAUX

*Compte rendu de la réunion publique du
12 Décembre 2011 à Saint-Louis de
Montferrand*

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
1.1.	CONTEXTE DE LA REUNION PUBLIQUE	3
1.2.	INTRODUCTION DE MONSIEUR LE MAIRE	4
1.3.	PRESENTATION DU PLU 3.1 ET DU PROJET COMMUNAL	4
2.	CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS.....	5
2.1.	RECENTRER LA VILLE POUR MIEUX LA PROTEGER DU RISQUE INONDATION	5
2.1.1.	Propositions des participants	5
2.2.	SE DEPLACER	5
2.2.1.	Constats :	5
2.2.2.	Propositions des participants	6
2.3.	UNE VILLE DE PROXIMITE.....	6
2.3.1.	Constat des participants.....	6
2.3.2.	Propositions des participants	6
2.4.	UNE URBANISATION DOUCE ET MAITRISEE	6
2.4.1.	Propositions des participants	6
2.5.	LES QUESTIONNEMENTS POSES PAR LES PARTICIPANTS	7
3.	CONCLUSION DE MONSIEUR LE MAIRE	8

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE DE LA REUNION PUBLIQUE

Une dizaine de personnes s'est réunie à Saint-Louis de Montferrand le 12 décembre 2011, pour prendre connaissance de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme 3.1 et discuter des orientations de PLU 3.1 au regard des enjeux de la commune.

Après un discours introductif du maire adjoint, M. Chemineau, Christine Volpilhac, responsable du service Planification Urbaine au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a présenté le PLU 3.1 et ses enjeux.

Marie Chojnicki de Res publica animait les débats.

Quel est l'objectif de cette première réunion publique ?

Les 27 réunions publiques communales ont pour objectif de présenter et expliquer le Plan Local d'Urbanisme 3.1, ainsi que la démarche de concertation qui l'accompagne. Avec un temps de travail par table, il s'agit avant tout d'entendre les participants sur leurs expériences communales et sur leurs attentes dans le cadre de la révision du PLU.

Comment débat-on ?

Le débat prend la forme d'un cabaret : des tables rondes, autour desquelles 8 à 10 participants s'installent et répondent collectivement aux questions. Les élus sont invités à participer mais se regroupent à une même table. Après ce travail, les tables restituent en plénière à toutes les autres le fruit de leur réflexion. C'est l'objet de ce compte-rendu.

Quelles sont les suites ?

Après cette première session de réunions dans les communes, qui ont pour but de discuter localement des enjeux et des projets de chaque territoire, les contributions des résidents et des acteurs des communes viendront nourrir la réflexion en cours avec les partenaires et institutionnels. La CUB, in fine, tient la plume du document de PLU 3.1, mais elle le fait avec le concours des communes, des acteurs, de la société civile et des habitants.

Vers la fin 2012, un temps de restitution permettra la synthèse des contributions issues des réunions communales et sera l'occasion de présenter le projet de PADD, le Plan d'aménagement et de développement durables, la partie stratégique du PLU 3.1.

Fin 2012 - début 2013, une deuxième session des réunions dans les communes mettra en discussion la traduction spatiale du projet de territoire.

1.2. INTRODUCTION DE MONSIEUR LE MAIRE ADJOINT

M. Chemineau, Maire adjoint de Saint-Louis de Montferrand, accueille les participants en les remerciant pour leur présence.

Il précise, ensuite, que cette réunion à l'objectif de présenter, dans un premiers temps, ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme et les enjeux de la révision du PLU 3.1, puis de permettre aux habitants et aux usagers de la commune de s'exprimer sur le sujet.

1.3. PRESENTATION DU PLU 3.1 ET DU PROJET COMMUNAL

La présentation de la CUB accompagne le compte-rendu sous format PowerPoint. Ces documents sont également disponibles sur la page du site www.participation.lacub.fr dédiée aux comptes rendus des réunions publiques des 27 communes. Ces comptes rendus sont rédigés à partir des contributions collectives et individuelles des participants mais également, ils s'appuient sur les enregistrements des débats.

2. CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir répondu individuellement à des questions, et en avoir débattu entre eux, les participants réunis par table de 8 à 10 personnes ont restitué à l'assemblée le fruit de leurs échanges. La restitution et la lecture des fiches de contribution remises à la fin de la réunion font ressortir les constats et préoccupations suivantes. Les termes employés sont des verbatim extraits des restitutions ou le plus proche possible des expressions utilisées par les participants.

Les questions posées aux participants étaient les suivantes :

- Selon vous, quels grands enjeux du projet du PLU 3.1 concernent particulièrement votre commune : pouvez-vous décrire comment ces enjeux se traduisent dans votre quotidien ou celui de vos proches ?
- Y a-t-il d'autres(s) question(s) qui se posent dans votre commune que vous souhaiteriez voir prise en compte dans le PLU 3.1 ?
- A quelle(s) explication(s) concernant le PLU 3.1 souhaitez-vous avoir des réponses ?

2.1. RECENTRER LA VILLE POUR MIEUX LA PROTEGER DU RISQUE INONDATION

2.1.1. Propositions des participants

Les participants ont formulé des propositions, présentées ci-dessous :

- Eviter la dispersion des activités et de l'habitat pour une protection efficace et plus globale de la commune au regard du risque inondation,
- Maintenir et développer des commerces de proximité dans le bourg
- Aménager la réserve foncière des 35 ha pour permettre l'extension du centre bourg dans l'optique de développer l'habitat et de sécuriser les écoles.
- Mettre en place des moyens de protection adaptés contre le risque inondation pour protéger le patrimoine bâti et naturel existant et à venir. Par exemple, renforcement des digues, réseaux hydrauliques, gestion du fleuve...

2.2. SE DEPLACER

2.2.1. Constat :

- Contradiction entre les objectifs d'une métropole à 1 million d'habitants et certaines pratiques déjà mises en œuvre sur la commune : réduction des voies de circulation, manque de parkings...

2.2.2. Propositions des participants

Les participants ont formulé les propositions suivantes :

- **Transports collectifs et liaison intercommunale**
 - Développement de transports en commun intercommunaux et de pôles multimodaux afin que la commune devienne plus accessible,
- **Modes alternatifs et accessibilité**
 - Préserver les déplacements doux dans le cadre du projet plan climat de la CUB

2.3. UNE VILLE DE PROXIMITE

2.3.1. Constat des participants

Les participants ont posé les constats suivants :

- La commune est une ville dortoir et vieillissante.
- L'économie ne s'y développe pas.

2.3.2. Propositions des participants

Les participants ont formulé des propositions, présentées ci-dessous :

- Développement de l'activité économique de proximité (commerces, services, équipements publics...)
- Permettre le développement de l'emploi local pour attirer une population plus jeune,
- Développement de l'attractivité générale de la commune en y implantant des activités de loisirs, en développant le tourisme autour des zones naturelles proches de la commune.

2.4. UNE URBANISATION DOUCE ET MAITRISEE

2.4.1. Propositions des participants

Les participants ont formulé les propositions suivantes :

- Densification raisonnée pour préserver le caractère semi rural de la commune, tout en prenant en compte le risque inondation

2.5. LES QUESTIONNEMENTS POSES PAR LES PARTICIPANTS

- Quelle est la capacité budgétaire de la commune à financer les nouveaux projets
- Le caractère semi rural de notre commune peut-il objectivement s'inscrire dans une métropole millionnaire ?
- Croisement entre les enjeux communautaires et les aléas communaux : quelles solutions ?

3. CONCLUSION DE MONSIEUR LE MAIRE ADJOINT

Monsieur le Maire adjoint de Saint Louis de Montferrand remercie les habitants pour leur participation et rappelle qu'il faut adapter le PLU aux projets et cas rencontrés. Il précise être en accord avec l'ensemble des contributions émises lors cette réunion publique.

Il ajoute que la concertation est un élément indispensable et très positif permettant de se retrouver pour débattre des différents projets avec les habitants et usagers. Il ajoute, que les habitants seront à nouveau sollicités dans le cadre de la concertation relative à la révision du PLU 3.1 lorsque le projet aura évolué.